



L'organisation de l'offre de formation professionnelle du spectacle vivant :

- 1- Formation initiale / formation continue**
- 2- Notions clefs**
- 3- De qui relève l'offre de formation**
- 4- Composition de l'offre de formation**

Formation professionnelle

INITIALE

CONTINUE

Quand ?	Avant la vie active, ou à son démarrage	Pendant la vie active																					
Quoi ?	Plutôt des formations longues et certifiantes (= diplômes, titres,...)	Plutôt des formations courtes (stages, modules...) et parfois des formations longues et certifiantes (= diplômes, titres,...)																					
A l'initiative de ?	La personne	<ul style="list-style-type: none"> - De l'employeur - Du salarié - Du demandeur d'emploi 																					
Pour quels objectifs ?	Acquisition de connaissances, attitudes et compétences fondamentales (logique de qualification)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien dans l'emploi (logique d'adaptation) - Développement des compétences (logique d'évolution / mobilité) - Retour à l'emploi (logique de réinsertion) 																					
Comment ?	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Statut des publics</th> <th style="width: 50%;">Modalités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elève / Etudiants</td> <td>Formation en établissements publics ou privés</td> </tr> <tr> <td>Apprentis</td> <td>Apprentissage (formation alternée en entreprise et dans un établissement, sous contrat de travail).</td> </tr> </tbody> </table>	Statut des publics	Modalités	Elève / Etudiants	Formation en établissements publics ou privés	Apprentis	Apprentissage (formation alternée en entreprise et dans un établissement, sous contrat de travail).	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Statut des publics</th> <th style="width: 33%;">Financeurs</th> <th style="width: 34%;">Dispositifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salariés permanents et intermittents du spectacle</td> <td>Entreprises et/ou AFDAS</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Période de professionnalisation - Contrat de professionnalisation - Congés individuel de formation - Droit individuel à la formation - Validation des acquis de l'expérience (VAE) - Bilan de compétences </td> </tr> <tr> <td>Agents de la fonction publique territoriale</td> <td>CNFPT pour les collectivités</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Stages catalogues - Formations spécialisées </td> </tr> <tr> <td>Demandeurs d'emploi</td> <td>ANPE UNEDIC</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du PARE : via AFR (allocation formation reclassement) - Prestation accompagnant / orientations </td> </tr> <tr> <td>Demandeurs d'emploi</td> <td>Régions</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Programme régional qualifiant </td> </tr> </tbody> </table>	Statut des publics	Financeurs	Dispositifs	Salariés permanents et intermittents du spectacle	Entreprises et/ou AFDAS	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Période de professionnalisation - Contrat de professionnalisation - Congés individuel de formation - Droit individuel à la formation - Validation des acquis de l'expérience (VAE) - Bilan de compétences 	Agents de la fonction publique territoriale	CNFPT pour les collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Stages catalogues - Formations spécialisées 	Demandeurs d'emploi	ANPE UNEDIC	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du PARE : via AFR (allocation formation reclassement) - Prestation accompagnant / orientations 	Demandeurs d'emploi	Régions	<ul style="list-style-type: none"> - Programme régional qualifiant
	Statut des publics	Modalités																					
	Elève / Etudiants	Formation en établissements publics ou privés																					
	Apprentis	Apprentissage (formation alternée en entreprise et dans un établissement, sous contrat de travail).																					
	Statut des publics	Financeurs	Dispositifs																				
Salariés permanents et intermittents du spectacle	Entreprises et/ou AFDAS	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Période de professionnalisation - Contrat de professionnalisation - Congés individuel de formation - Droit individuel à la formation - Validation des acquis de l'expérience (VAE) - Bilan de compétences 																					
Agents de la fonction publique territoriale	CNFPT pour les collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Stages catalogues - Formations spécialisées 																					
Demandeurs d'emploi	ANPE UNEDIC	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du PARE : via AFR (allocation formation reclassement) - Prestation accompagnant / orientations 																					
Demandeurs d'emploi	Régions	<ul style="list-style-type: none"> - Programme régional qualifiant 																					

Notions clefs

1) La certification

On désigne par "certification" la validation de savoirs (généraux et/ou professionnels) acquis lors d'une formation, par :

- un **diplôme**, délivré au nom d'un ministère
- ou* - un **titre**, délivré par un établissement public ou privé et inscrit au RNCP
- ou* - un **Certificat de Qualification Professionnel (CQP)**, délivré par une branche professionnelle

2) Le RNCP Répertoire National des Certifications professionnelles

- Le RNCP a pour objet de faciliter le choix d'une formation.
- Il répertorie l'ensemble des certifications existantes (diplômes, titres et CQP), dans tous les domaines professionnels.
- Pour les titres, l'inscription au répertoire remplace l'homologation. Elle n'est pas obligatoire.
- Il est piloté par la CNCP (Commission Nationale des Certifications Professionnelles), placée sous le premier ministre.

3) La VAE Validation des acquis de l'expérience

- La VAE est une voie d'obtention d'une certification (diplômes, titres, CQP).
- Elle permet d'obtenir une certification en faisant valoir les acquis de l'expérience du candidat.
- Le candidat est alors dispensé de suivre la totalité ou une partie des enseignements et des épreuves.

4) Formation certifiantes et formations qualifiantes

Les formations certifiantes :

Il s'agit des formations à visée professionnelle qui font l'objet d'une validation par le biais de la délivrance d'une certification (diplôme, titre, ou CQP).

Les formations qualifiantes :

Il s'agit des formations dont l'objectif est l'acquisition d'une qualification ou d'une compétence :

- à visée professionnelle
- reconnue par la branche, c'est-à-dire par les textes conventionnels et/ou par les classifications des CPNEF
- dont les modes de validation des acquis ne visent pas formellement l'obtention d'une certification.

5) La formation en alternance

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier.

Elle est fondée sur l'articulation :

- de périodes d'acquisition de savoir-faire pratiques en entreprise

et

- de périodes de formation théorique (dispensés en centres de formation ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation).

Il existe actuellement 2 types de contrats de formation en alternance :

- le contrat d'apprentissage

- le contrat de professionnalisation (en remplacement des contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation).

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Type de formation ?	Formation initiale	Formation continue
Pour qui ?	- Jeunes de 16 à 25 ans (dérogations possibles dans certaines situations)	- Jeunes de 16 à 25 ans révolus - Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
Pour quels objectifs ?	- Acquérir une certification professionnelle	- Acquérir une qualification (certifiée ou non certifiée) - Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle.
Avec quel encadrement en entreprise ?	Maitre d'apprentissage	Tuteur

L'offre de formation professionnelle initiale et continue pour le spectacle vivant relève :

1) des ministères

Ou

2) organismes de formation (publics ou privés)

Ou

3) de la branche du spectacle vivant (si CQP)

1) Le ministère de l'éducation nationale

	Enseignement secondaire		Enseignement supérieur		
	<i>Voie générale et technologique</i>	<i>Voie professionnelle</i>	<i>Formations généralistes</i>	<i>Formations courtes professionnalisées</i>	<i>Formations professionnalisées</i>
Etablissements	- Lycées	- Lycées En lien avec l'entreprise dans le cas de formations en alternance (contrat d'apprentissage contrat de professionnalisation)	- Universités - Etablissements supérieurs habilités	- Lycées - Instituts universitaires technologiques ou professionnalisés (IUT - IUP)	- Universités - Etablissements supérieurs habilités (écoles d'ingénieur, de commerce...).
Diplômes	- Bac <i>Niveau IV :</i> - Bac technologique - Brevet de technicien (BT)	<i>Niveau V :</i> - Certificat d'aptitude prof. (CAP) - Brevet d'étude professionnel (BEP) <i>Niveau IV :</i> - Bac professionnel (Bac pro.) - Brevet professionnel (BP) - Brevet des métiers d'art (IV) <i>Niveau III</i> - Diplôme des métiers d'art (DMA)	<i>Système LMD :</i> - Licence (Bac + 3 années) <i>Remplace DEUG et Licence</i> - Master recherche (Bac + 5 années) <i>Remplace la Maîtrise</i> - Doctorat (Bac + 8 années)	- Brevet de technicien supérieur (BTS) (Bac + 2 années) - Diplôme universitaire technologique (DUT) (Bac + 2 années)	- Licence professionnelle (Bac + 3 années) - Master professionnel (Bac + 5 années) <i>Remplace le DESS</i> - Diplôme d'établissement (Bac +3 à + 5 années) ex : diplôme d'ingénieur

2) Le ministère de la culture

	Enseignement initial	Enseignement supérieur et/ou professionnel		
Etablissements	<p><u>Pour les domaines artistiques :</u></p> <p>Les établissements d'enseignement publics de musique, danse, art dramatique. Niveau territorial.</p> <p>Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI).</p>	<p><u>Pour les domaines artistiques :</u></p> <p>- Etablissements publics d'enseignement supérieur (ex : Conservatoires nationaux supérieurs musiques, danse, art dramatique, Ecole de l'Opéra, CNAC, Ecole des arts de la marionnette...)</p> <p>- Autres établissements (ex : FAI AR)</p>	<p><u>Pour les domaines techniques :</u></p> <p>- Etablissement conventionnés : (ex : CFPTS, ISTS, ITEM, Ecole nationale de la lutherie, Centre national des apprentis facteurs d'orgues...)</p>	<p><u>Enseignement artistique</u></p> <p>- Les CEFEDM, - Centre de formation de musiciens intervenants (CFMI) - Etablissements divers...</p>
Diplômes	<p>- Diplôme national d'orientation professionnel (DNOP), Options : musique, danse, art dramatique</p>	<p><u>Actuellement :</u></p> <p>- Diplômes d'établissements ou pas de diplômes.</p> <p><u>En préparation :</u></p> <p>Création de diplômes nationaux supérieurs professionnels (DNSP) de musicien, comédien, danseur... élaborés au sein de la Commission Professionnelle Consultative (CPC)</p>	<p>Diplômes d'établissements ou diplômes de l'éducation nationale</p> <p><i>Pas de diplômes délivrés au nom du ministère de la culture</i></p>	<p>- Diplôme d'Etat - Certificat d'aptitude (CA)</p>

3) Les organismes de formation

	Formations professionnelles non certifiantes	Formations professionnelles certifiantes
Modes de validation	<ul style="list-style-type: none">- Pas de validation- Certificats ou diplômes d'établissements non reconnus par les institutions	<ul style="list-style-type: none">- Titres inscrits au RNCP

4) La branche professionnelle du spectacle vivant

	La CPNEF-SV au nom des partenaires sociaux
Modes de validation	<ul style="list-style-type: none">- Certificat de Qualifications Professionnelles (CQP). <p>Les CQP ont pour objet d'attester les qualifications professionnelles relatives à un métier ou un emploi du spectacle vivant.</p> <p>Un accord entre les partenaires sociaux est en cours de négociation qui fixera les conditions générales de mise en œuvre des CQP. Il n'existe donc pas encore de CQP actuellement. Ils seront créés sur la base d'un rapport d'opportunité.</p>

Répartition des formations par types d'activités et par domaines professionnels

Activités	Domaines	Nb. de formations certifiantes	Nb. de formations qualifiantes (de + 400h)	Total
Activités artistiques	1. Art dramatique	11	24	35
	2. Danse	5	14	19
	3. Musique (instrumentale)	18	9	27
	4. Chant	4	10	14
	5. Art du cirque - Art visuel	3	3	6
	6. Autres activités artistiques	1	0	1
	7. Formation et accompagnement artistique	101	3	104
	Total	143	63	206
Activités technico-artistiques	1. Régie, machinerie, plateau, accessoires	15	8	23
	2. Eclairage	6	6	12
	3. Son	7	16	23
	4. Audiovisuel - Vidéo	0	1	1
	5. Décor	8	9	17
	6. Costume	19	8	27
	7. Coiffure, maquillage	1	10	11
	Total	52	59	114
Activités administratives	1. Direction, administration, production	32	11	43
	2. Communication, fonctions commerciales	9	1	10
	3. Accueil	0	0	0
	Total	42	12	53
Total général		237	133	373

Répartition des formations selon l'autorité de tutelle des établissements :

	Nb. de formations
1- Ministère de l'Education nationale – enseignement supérieur	79
Attestation de stage	45
DEUST	4
Diplôme d'ingénieur	1
Diplôme d'établissement	9
Diplôme universitaire	15
Licence professionnelle	14
Master professionnel	29
Mastère spécialisé	1
2- Ministère de l'Education nationale – enseignement professionnel	24
BMA	2
Brevet de technicien	15
CAP	4
Titre RNCP (réseau GRETA)	3
3- Ministère de la Culture et de la Communication	122
Attestation de stage	11
Certificat d'aptitude	5
Diplôme d'établissement	27
Diplôme d'Etat	78
Titre RNCP	1
4- Ministère Culture et de la Communication et Ministère Education nationale	13
BATC	1
DMA	12
5- Ministère de la Jeunesse et des sports	3
BPJEPS	3
6- Etablissements privés ou consulaires	132
Titre inscrit au RNCP	36
Attestation, certificat de stage, diplôme d'école...	93
Mastère spécialisé / Master (chambre de commerce et d'industrie)	3
Total	373